



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT D'UTILISATION DE
MAINTENANCE ET D'ASSISTANCE DES
LOGICIELS MILLESIME ACTION SOCIALE
(DONT BUSINESS OBJECT) ET MILLESIME
SENIORS**

**DÉCISION N° AU-19-211
EN DATE DU 07 JUIN 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° 4931 en date du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer l'utilisation, la maintenance et l'assistance des logiciels MILLESIME Action sociale (dont Business Object) et MILLESIME Seniors ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société Cityzen de signer un contrat d'utilisation de maintenance et d'assistance des logiciels MILLESIME Action sociale (dont Business Object) et MILLESIME Seniors ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société CITYZEN – Lieu-dit Mont Bernard 51000 Chalons en Champagne représentée par son Président Monsieur HARSOUET Jacques-Yves, un contrat d'utilisation, de maintenance et d'assistance des logiciels MILLESIME Action sociale (dont Business Object) et MILLESIME Seniors ;

Le montant annuel de ce contrat s'élève à 5 971,45 euros HT (cinq mille neuf cent soixante et onze euros et quarante-cinq centimes)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190607-lmc1H6250H1-AR
Date de réception en Préfecture : 07/06/2019
Date de Publication : 07/06/2019